

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024



**sur le prix
et la qualité
du service public
d'assainissement collectif
et non collectif**

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07



Communauté de Communes
Sundgau

SOMMAIRE

P.3-6

CARACTÉRISTIQUE DU SERVICE

P.6-10

INDICATEURS TECHNIQUES

P.10

INDICATEURS FINANCIERS

P.10

LES INVESTISSEMENTS

P.11

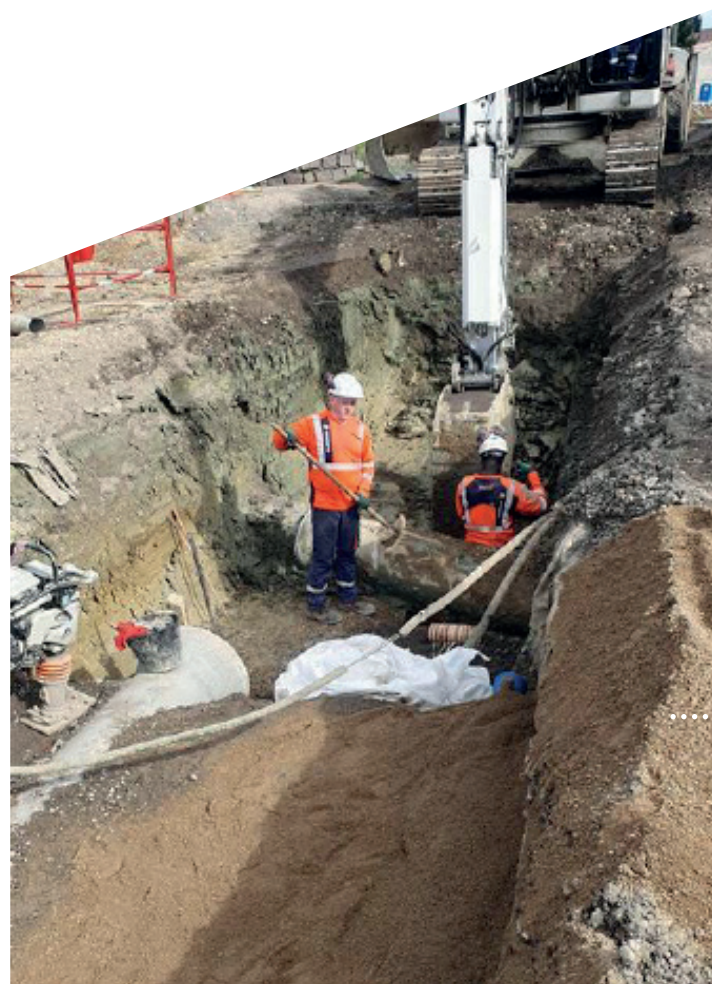
LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE EN RÉGIE

P.12

LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

P.12

ANNEXE



Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président de la Communauté de Communes est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- La nature et l'importance du service rendu
- La qualité et la performance du service rendu

L'année 2024 est marquée par la poursuite des travaux assainissement et la réalisation du programme d'action dans le cadre de la mise en demeure.

Le Contrat de territoire Eau Climat (CTEC) arrivé à échéance au 31/12/2023 doit être renouvelé, il est en 2024 en attente de l'approbation du 12ème programme de l'Agence de l'eau Rhin Meuse. Cependant les demandes d'aides peuvent être déposées tout au long de l'année et sont instruites. A noter que le fait d'être soumis à un arrêté de mise en demeure pénalise la collectivité et fait perdre 10% sur le taux de subvention accordé initialement.

PÉRIMÈTRE ET NATURE DU SERVICE ASSURÉ

La CCS assure les compétences suivantes pour l'assainissement collectif :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées
- Dépollution


18 801
abonnés


3 283
en assainissement non collectif

Les zonages assainissement sont approuvés par territoire.

Règlement du service assainissement collectif : OUI

MODE DE GESTION DU SERVICE

La CCS a en charge le fonctionnement des ouvrages, leur entretien, la permanence du service, la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. Le mode de gestion pour l'ensemble du territoire est la régie avec prestations de services pour l'exploitation de certaines stations d'épuration (Illfurth, Spechbach et Altkirch).

Les communes indiquées sans assainissement sont gérées par le service public pour l'assainissement non collectif (SPANC – voir point 6).

La CCS exploite ses réseaux d'assainissement et fait l'objet :

D'un marché public pour l'exploitation de la station d'épuration d'Illfurth et de Spechbach

Ce marché est entré en vigueur le 1er octobre 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois pour une période de deux ans.

Il confie à la société SUEZ les principales missions suivantes :

- Entretien et exploitation des stations d'épuration
- Gestion des boues d'épuration
- Autosurveillance des rejets
- Renouvellement des équipements électromécaniques

D'un marché de compostage et de valorisation agricole des boues /

Ce marché est confié à la société Agrivalor. Il concerne la valorisation agricole des boues de stations d'épuration de Altkirch, Illfurth, Spechbach et Illtal.

Les principales missions de ce marché sont :

- Prise en charge et transport des boues jusqu'à la plateforme de compostage
- Mise en place du mélange avec un co-produit, criblage et maturation
- Analyses des boues et du compost
- Stockage avant la valorisation agricole

D'une prestation de service pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages du réseau de l'agglomération d'Altkirch :

Ce marché est confié à la société SUEZ à partir du 20 septembre 2022 pour une durée de 3 ans auxquels peut s'ajouter une période renouvelable de deux fois une année soit jusqu'au 19 septembre 2027.

Il confie à la société SUEZ les principales missions suivantes :

- Entretien et exploitation des stations d'épuration
- Gestion des boues d'épuration
- Autosurveillance des rejets
- Renouvellement des équipements électromécaniques

ABONNÉS

La compétence exercée est scindée entre l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. La compétence eaux pluviales est du ressort des communes.

La répartition par commune est la suivante : les communes du SPANC ont un nombre d'habitants et d'abonnés nul. Les communes en assainissement collectif et celles pour lesquelles des travaux sont prévus ont un nombre d'habitants et d'abonnés positif.

CONVENTIONS SPÉCIALES DE DÉVERSEMENT

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur, doivent faire l'objet d'une convention de déversement autorisant le rejet dans le réseau public d'assainissement.

Une autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau d'assainissement est en vigueur depuis fin 1998 :

- Compagnie franco-suisse de façonnage du papier

De plus, des conventions de déversement d'effluents agricoles issus des éleveurs laitiers pour le traitement des eaux blanches ont été établies.

LE RÉSEAU DE COLLECTE

Réseaux, branchements et équipements

Le réseau de la communauté de communes comprend environ 500 Km de réseaux répartis entre les réseaux unitaires et les réseaux séparatifs. En raison du transfert de compétence le reste des données est en cours de vérification.

Un certain nombre d'équipements sont présents sur le réseau et se répartissent de la façon suivante :

- Déversoirs d'orage (DO) qui permettent le délestage des eaux de pluie en période de précipitation vers le milieu naturel ou un réseau dédié aux eaux pluviales. Ils permettent de conserver la pollution du temps sec et de la diriger vers la station de traitement
- Postes de régulation (PR) qui équipés de pompes permettent de réguler la quantité d'eau envoyée vers la station de traitement pour éviter qu'un déversement soit constaté en entrée de station.
- Bassins d'orage qui permettent de stocker les eaux de précipitations dans les réseaux unitaires afin de permettre un écoulement constant vers la station de traitement après la période de pluie.

Le document en annexe 2a présente par communes le nombre d'équipements et d'ouvrages présents sur le réseau. Y figurent aussi les mètres de canalisation en cours de numérisation, le but étant de géolocaliser les réseaux et les ouvrages et de répartir les mètres entre réseaux unitaires ou séparatifs.



Chaque année le service organisent un curage préventif ou curatif du réseau et/ou des branchements en fonction des besoins. Les bassins d'orage ou postes et déversoir d'orage, considérés comme des ouvrages sur le réseau sont aussi régulièrement curés. Les linéaires sont intégrés dans l'annexe 2a « Fonctionnement du réseau assainissement ».

Au niveau technique du fonctionnement du réseau d'assainissement du territoire en régie, l'annexe 2b présente les fonctionnements et interventions sur les postes de relèvements du réseau en indiquant la consommation électrique, la liste des interventions ainsi que le temps de fonctionnement des pompes.

Le but dans l'entretien de ces équipements est de permettre un fonctionnement continu sur demande par la gestion des niveaux via des poires de niveau ou des sondes, en empêchant des déversements. La gestion d'un équilibre de fonctionnement des pompes permet de prolonger la durée de vie de l'appareil.

Les raisons des temps de marche déséquilibrés des pompes sont multiples :

- Usure des volutes inégales
- Les délais actuels de réparation ou de livraison des pompes sont longs et pendant ce temps en cas de panne le poste ne tourne qu'avec une pompe
- Le blocage d'une poire par les matières en suspensions ou les lingettes peut fausser les arrêts et démarrages des pompes sans pour autant envoyer d'alarmes



Les diagnostics assainissement

Le nombre de diagnostics assainissement réalisés dans le cadre des mutations immobilières est de 391 pour l'année 2024.

Cette prestation fait l'objet d'un marché détenu par BF ASSAINISSEMENT depuis le 1er janvier 2024 pour une durée de 1 an renouvelable deux fois pour une année. Elle occupe le service « habitat » du pôle ou une grande partie du temps pour la gestion des dossiers, la facturation, l'édition des certificats de conformité et l'accompagnement des différents protagonistes (Notaires, Agents immobiliers, Vendeurs et Acheteurs).

Ces diagnostics pour mutation immobilière dressent un état factuel de l'écoulement des eaux usées et pluviales pour le bâtiment concerné, et s'il n'est pas aux normes proposent une solution de mise aux normes avec une analyse technique. Le diagnostic est valable trois ans.



LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La CCS a en gestion directe :



6 stations d'épuration



12 rhizosphères



1 lagune

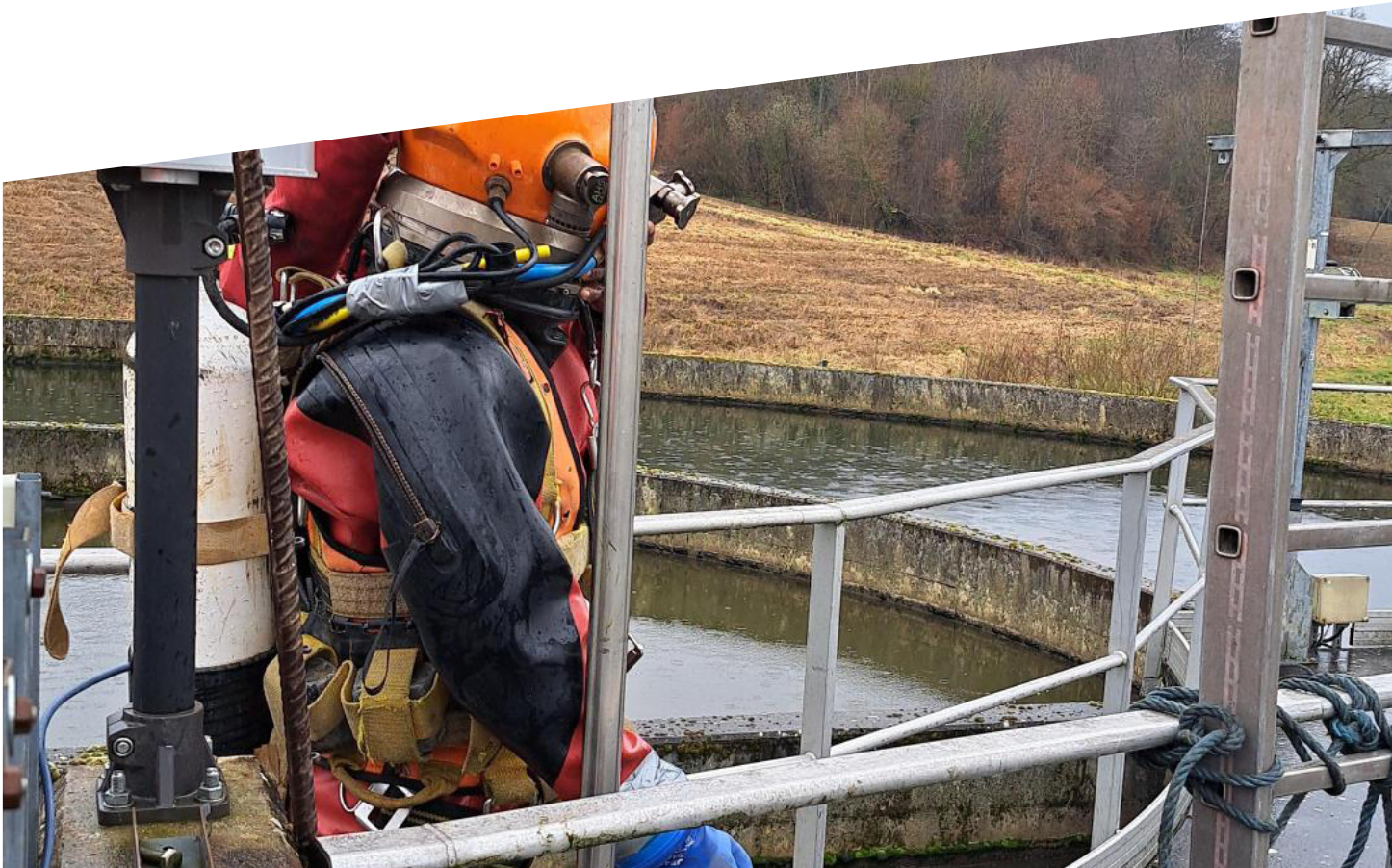
Les prestations de service actuellement en place au sein de la CCS prennent en charge:

- 3 stations d'épuration (Illfurth et Spechbach d'un côté et Altkirch de l'autre)
- 2 rhizosphères (Heiwiller et Willer)
- 1 lagune (Obermorschwiller)

Les boues sont extraites à Illtal par la CCS, et dans les autres stations d'épuration par les prestataires. Elles sont collectées, traitées par compostage et épandues par Agrivalor sur le territoire de la CCS selon un plan d'épandage et un calendrier règlementaires. L'annexe 3a présente le bilan agronomique pour l'année 2023. La CCS a extrait 2 091.62 T de boues représentant après compostage 524 T de matière sèche (MS) puis 306 T de compost dont 209 T qui ont été épandues sur 84.58 Ha sur le territoire de la CCS selon un plan d'épandage et un répertoire de parcelles pré établi et validé par la DDT (6 agriculteurs concernés).

L'avancement des travaux inscrits au budget est le suivant :

TRAVAUX REALISES	Montant € HT
SCHÉMA DIRECTEUR ANC	35182,00
AP20-4 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À LIGSDORF	36130,00
AP20-11 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À MUESPACH LE HAUT	49392,00
AP20-05 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À RUEDERBACH	43422,00
AP20-13 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À WALDIGHOFFEN	349550,00
AP20-14 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À BERENTZWILLER	129261,00
AP20-15 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À ILLTAL	882725,00
AP 20-19 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À DURMENACH	516577,00
AP 20-20 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À ILLTAL-GR	16650,00
AP 20-21 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À ROPPENTZWILLER	252884,00
AP 20-22 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À STEINSOULTZ	13742,00
AP 20-23 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À WERENTZHOUSE	263630,00
AP 20-8 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À BETTENDORF	72461,00
EXTENSIONS DE RÉSEAU	69107,00
TRAVAUX SUR STEP + POSTES (POMPES AMÉLIORATIONS)	120576,00
MISE EN CONFORMITÉ POINT A2	114039,00
ETUDES RÈGLEMENTAIRES	12230,00
PRÉTRAITEMENT STEP FVF	72631,00



LES RECETTES D'EXPLOITATION

RECETTES		2024
RECETTES D'EXPLOITATION	Chapitre 70	4461221,00
TRAVAUX	Compte 704	320483,00
SURTAXE ASSAINISSEMENT	Compte 70611	3272004,00
PAC	Compte 70613	154500,00
DIAGNOSTICS ASSAINISSEMENT	Compte 7068	59240,00
ATTÉNUATIONS DE CHARGES	Chapitre 014	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Chapitre 77	30879,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	Chapitre 74	10551,00
TOTAL		8308878,00

ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2024
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE	17 409 187 €
MONTANT REMBOURSÉ DURANT L'EXERCICE	1 549 417 €
- DONT EN CAPITAL	981 884 €
- DONT EN INTÉRÊTS	567 533 €
MONTANT DE L'ÉPARGNE BRUT	632 599 €

AMORTISSEMENTS

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

AMORTISSEMENTS	2024
AMORTISSEMENT GLOBAL	2 506 862.21 €
SUBVENTIONS	859 329.11 €
TOTAL	3 366 191.32 €

OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le SPANC concerne en totalité les communes de : BENDORF-BOUXWILLER- BIEDERTHAL-COURTAVON - LUCELLE - KIFFIS - OBERLARG - SONDESDORF - WINKEL - WOLSCHWILLER. Il regroupe aussi les zones ANC existantes dans les communes en majorité en assainissement collectif selon les zonages respectifs.

Les zonages ANC ont été approuvés en juin 2024. En annexe 7 la délibération approuvant ces zonages

Le marché pour les contrôles initiaux est passé et il est attribué à JDBE qui réalise les contrôles initiaux. En 2024, 208 contrôles initiaux ont été réalisés ainsi que 13 dossiers de conception.

Liste des Annexes :

- Annexe 1 : Tarifs et factures 120 m3 du territoire en régie
- Annexe 2a : Fonctionnement du réseau d'assainissement 2024
- Annexe 2b : Gestion dynamique du réseau de l'agglomération d'Illfurth
- Annexe 2c : Fonctionnement des PR
- Annexe 3 : Bilan agronomique des boues de stations d'épuration
- Annexes 4 : Bilan annuel de fonctionnement sur le système d'assainissement
- Annexe 5a : Rapport du prestataire du marché d'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages du réseau de l'agglomération d'Altkirch
- Annexe 5b : Rapport du prestataire du marché d'exploitation des stations d'épuration et des ouvrages équipant le réseau d'assainissement de l'agglomération d'Illfurth
- Annexe 6 : Synthèse et indicateurs pour l'Assainissement collectif
- Annexe 7 : Délibération pour l'approbation du zonage d'assainissement non collectif
- Annexe 8 : Synthèse et indicateurs pour l'Assainissement non collectif




Communauté de Communes
Sundgau
64
COMMUNES
48000
HABITANTS

ALTKIRCH · ASPACH · BENDORF · BERENTZWILLER · BETTENDORF · BETTLACH · BIEDERTHAL · BISEL · BOUXWILLER · CARSPACH · COURTAVON · DURLINS DORF · DURMENACH · EMLINGEN · FELDBACH · FERRETTE · FISLIS · FRANKEN · FROENINGEN · HAUSGAUEN · HEIDWILLER · HEIMERSDORF · HEIWILLER · HIRSINGUE · HIRTZBACH · HOCHSTATT · HUNDSBACH · ILLFURTH · ILLTAL · JETTINGEN · KIFFIS · KOESTLACH · LEVONCOURT · LIEBSDORF · LIGSDORF · LINS DORF · LUCELLE · LUEMSCHWILLER · LUTTER · MOERNACH · MUESPACH · MUESPACH-LE-HAUT · OBERLARG · OBERMORSCHWILLER · OLTINGUE · RAEDERSDORF · RIESPACH · ROPPENTZWILLER · RUEDERBACH · SAINT-BERNARD · SCHWOBEN · SONDESDORF · SPECHBACH · STEINSOULTZ · TAGOLSHEIM · TAGSDORF · VIEUX-FERRETTE · WALDIGHOFFEN · WALHEIM · WERENTZHOUSE · WILLER · WINKEL · WITTERSDORF · WOLSCHWILLER

Quartier Plessier · Bâtiment 3 · Av. du 8^e Régiment de Hussards · 68131 ALTKIRCH
03 89 08 36 20 · accueil@cc-sundgau.fr

www.cc-sundgau.fr
03 89 08 47 57 · canalisations@cc-sundgau.fr

